Image générée par IA



CONNECT TALENT

Soutenir l'installation en région de leaders scientifiques de renommée internationale, porteurs de projets de rupture

Excellence / Attractivité / Renouvellement des leaders

Quels sont les OBJECTIFS de cette aide ?

Soutenir l'installation et l'ancrage de leaders scientifiques de renommée internationale, porteurs de projets de rupture dont l'objectif est de relever des défis scientifiques ou technologiques majeurs de notre époque et dont les impacts sociétaux et économiques sont incontestables.

QUI PEUT DEMANDER cette aide ?

Les chercheurs attestant d'un haut niveau de reconnaissance internationale, n'ayant pas encore rejoint un laboratoire en Pays de la Loire au moment de la demande.

Quelles sont les CONDITIONS d'éligibilité ?

- L'excellence du chercheur
- La qualité scientifique, l'originalité et la faisabilité du projet
- L'ambition du projet et son caractère stratégique pour l'écosystème régional ainsi que la tutelle d'accueil
- Les perspectives à court terme pour le chercheur (prise de responsabilité au sein du laboratoire, développement des réseaux internationaux, etc.)
- L'impact du projet en termes de reconnaissance et de visibilité internationale à différentes échelles (équipe, laboratoire, établissement, région)

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

L'aide financière peut couvrir les dépenses générales liées aux recherches :

- Thèses et post-doctorats
- Équipements
- Consommables
- Frais de mission
- Frais de publication
- Stagiaires ...

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

CALENDRIER : 2 relèves par an

Préalablement à tout dépôt de candidature, le chercheur prend contact avec son futur établissement-employeur, qui contactera alors la Région selon le caractère stratégique de l'accueil.

Ouvert en continu → 06/03 1ère relève → 30/10 2ème relève

- 06/03 : Dépôt des projets, Évaluation interne, Expertise ANR, Audition du candidat
- 30/10 : Vote du soutien 6 à 10 mois après chaque relève

DURÉE

5 ans

MONTANTS

Max 500 000 €

COMMENT OBTENIR cette aide ?

- Dossier à déposer sur le PORTAIL DES AIDES RÉGION PAYS DE LA LOIRE
- Pour plus d'